

Pièce jointe n°1 :
DESCRIPTION DU PROJET

SOMMAIRE

I.	Présentation et implantation	3
I.1.	Présentation de la société	3
I.2.	Localisation du site	3
II.	Description des installations	4
II.1.	Organisation générale	4
II.2.	Accès et transport	5
II.3.	Espaces Verts	5
II.4.	Aménagements	6
III.	Présentation des communes voisines	8

I. PRESENTATION ET IMPLANTATION

La société SIFF MICRONISATION exploite une unité de micronisation mécanique du polyéthylène classée à enregistrement sur son site situé sur la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte. La société exploite également sur la commune de Rauville-la-place, depuis 2002, une zone de stockage de polyéthylène.

Le site a fait l'objet d'une visite d'inspection de la DREAL en février 2023 qui a demandé la régularisation de la situation administrative du site de stockage de polyéthylène, au regard de la réglementation des ICPE. En effet, SIFF MICRONISATION stocke, sur son site situé 2 impasse de scierie à Rauville-la-place, environ 6232 m³ de polyéthylène. Ce stockage est comparé au seuil de la rubrique 2662 « stockage de polymères » qui apparaît donc être classé à enregistrement au titre de la réglementation ICPE. Il doit donc se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stockages de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2662 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. La conformité à cet arrêté ministériel est présentée en pièce jointe n°2 du dossier. Le site présente également dans le dossier une demande d'aménagement de prescription en pièce jointe n°3.

I.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

RAISON SOCIALE :	SIFF
FORME JURIDIQUE :	SAS société par actions simplifiées
ADRESSE DU SITE :	Le moulin 50 390 Saint Sauveur Le Vicomte
TELEPHONE:	02 33 21 11 15
SIRET:	37906805900011
CODE NAF:	2229A
PRESIDENTE :	Madame REVERSAT Hélène

I.2. LOCALISATION DU SITE

La société est située dans le département de la Manche, sur la ville de Rauville-la-Place (50390), impasse de la scierie.

SIFF MICRONISATION occupe actuellement la parcelle cadastrale n°276. Dans le cadre du dossier SIFF MICRONISATION est en cours d'acquisition d'une partie de la parcelle n°283, hachurée en jaune sur la figure ci-dessous, auprès de la commune de Rauville-la-place.

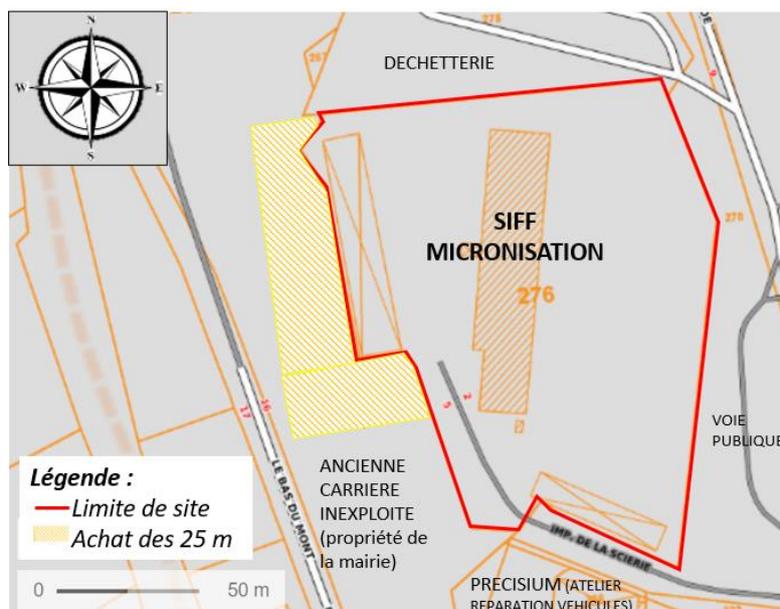


FIGURE 1 : IMPLANTATION (SOURCE GEOPORTAIL)

SIFF MICRONISATION se trouve aux coordonnées Lambert 93 suivantes (prises au portail principal d'accès du site) :

X = 371639 m
Y = 6930789 m
Z = 33 m NGF

La superficie totale du site est actuellement de 17360 m² et sera d'environ 20000 m² après l'achat d'une partie de la parcelle n°283. Les terrains appartiennent à la société SIFF MICRONISATION.

II. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

II.1. ORGANISATION GENERALE

Le dossier présente la mise en conformité d'un site de stockage déporté exploité depuis 2002. Le site n'emploie pas de personnel à temps plein. Lors des livraisons/départs ou pour effectuer certaines tâches un à deux employés sont détachés du site de production sur la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte

En période normale, le site est fermé. Il est ouvert en journée sur demande auprès du site de production de Saint-Sauveur-le-Vicomte pour les livraisons/départs ou pour des opérations ponctuelles (entretien, organisation du stockage...).

SIFF MICRONISATION exploite et entretient une zone de stockage comprenant trois zones de stockage de polyéthylène. Le site n'est pas alimenté en énergies et en eau.

Plusieurs plans en pièces jointes permettent de décrire :

- l'emplacement du site ;
- l'environnement du site ;
- le réseau des eaux pluviales.

II.2 ACCES ET TRANSPORT

Le site est desservi par l'impasse de la scierie à proximité de la route départementale 2 qui rejoint la nationale 13 à environ 13 km au nord. L'accès au site est possible par un accès, sur l'impasse de la scierie. Le portail mesure 7 mètres de large et permet un accès aux poids lourds et aux secours sans difficulté. Le site est clôturé sur l'ensemble du périmètre en dehors du versant Ouest du site, à l'arrière de la zone du stockage Ouest. Cette zone est située en limite d'une ancienne carrière, la pente d'environ 40% en fait une barrière physique naturelle. Un système de télésurveillance sera installé.

Les voies sont imperméabilisées, de sorte à collecter les eaux de pluies des voiries afin qu'elles transitent par un système nommé « décan'teau » en charge de collecter les hydrocarbures et matières en suspension avant leur rejet au milieu naturel.

Véhicules légers

Le stationnement n'excède pas deux véhicules. Les stationnements ne gênent pas l'intervention des secours.

Poids lourds et véhicules utilitaires

Le trafic de la société est essentiellement lié à l'arrivée des matières premières destinées à être micronisées sur le site de production. Le site possède un engin thermique fonctionnant au gaz pour la manipulation des matières premières. Le site possède également une balayeuse fonctionnant au gaz pour l'entretien du site.

Le nombre de véhicules liés au trafic et leur répartition sont indiqués ci-dessous :

	Plage horaire et jours	Nombre de véhicules
Livraison de matières premières – polyéthylène destiné à être micronisé	En journée, la semaine sur les horaires d'ouverture du site.	6 camions/semaine
Livraison de matières premières – du site de stockage au site de production	En journée, la semaine sur les horaires d'ouverture du site.	19 Camions/mois et environ 200 navettes/an soit environ 4 /semaine

L'incidence liée au trafic est évaluée en pièce jointe n°8 « Incidences notables sur l'environnement ».

II.3. ESPACES VERTS

Les espaces verts sont limités aux abords du site et resteront inchangés.

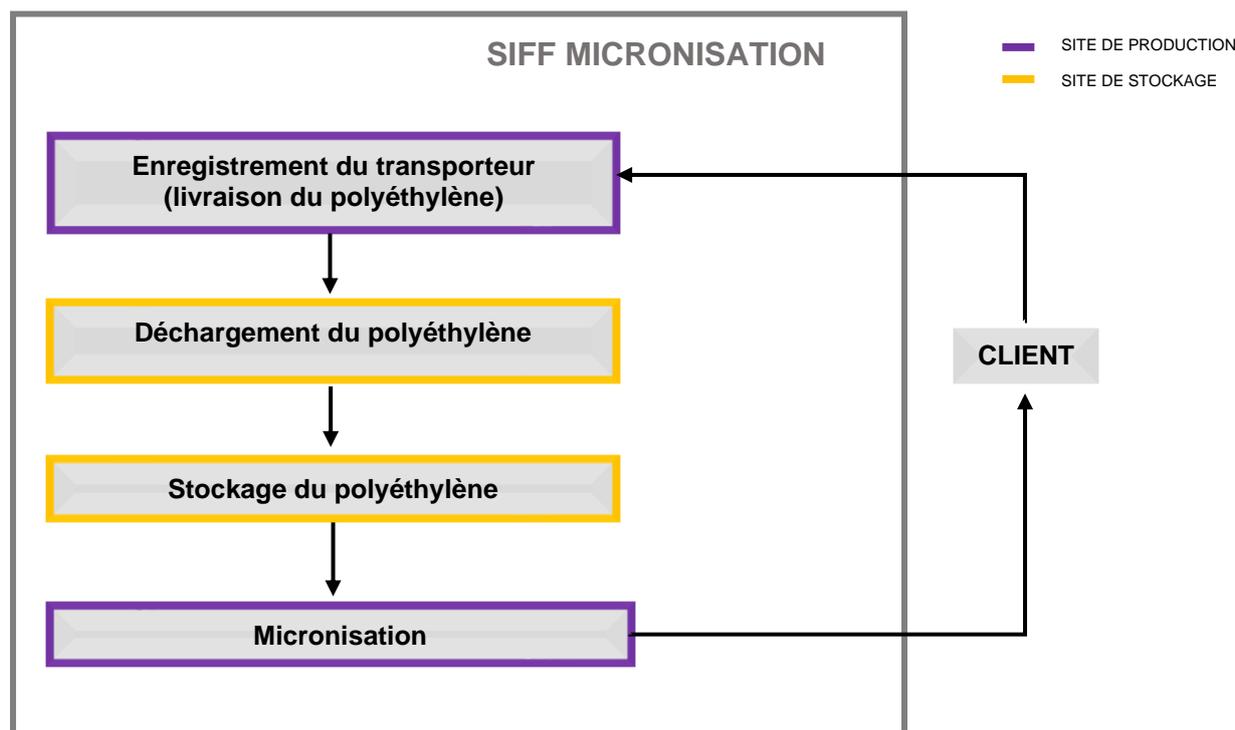
II.4. AMENAGEMENTS

II.4.1. Stockage

Les zones de stockage sont décrites dans la demande d'aménagement de prescription en PJ n°3.

II.4.2. Organisation

SIFM Micronisation est une société de service. SIFM Micronisation stocke la matière de ses clients puis micronise celle-ci sur son site de production avant de la retourner à ses clients. L'activité de la société est synthétisée sur le schéma ci-dessous.



Avant réception de la matière sur le site de stockage, le transporteur s'enregistre auprès du site de production sur la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte situé à environ 350 m du site de stockage. Un employé du site de production accompagne le transporteur jusqu'au site de stockage afin d'ouvrir le portail et de procéder au déchargement.

La matière est ensuite stockée entre 15 jours et 24 mois. Elle est ensuite sur demande du client et dans le respect d'un cahier des charges défini, micronisée puis retournée au client. Le client ne cesse d'être propriétaire de la matière.

II.4.3. Déchets

Le site génère peu de déchets. Les déchets ménagers, papiers, cartons et plastiques sont enlevés par le service de la ville. La gestion des déchets liés à l'entretien des espaces verts est assurée par le prestataire en charge de celui-ci. Des filières seront mises en place pour les autres déchets tels que les déchets dangereux liés aux travaux de maintenance et aux curages des systèmes nommés « décant'eau ».

II.4.4. Fluides et utilités

Alimentation électrique

Le site n'est pas alimenté en électricité.

Alimentation en eau

Le site n'est pas alimenté en eau.

Rejets d'eaux

Le site dispose d'un réseau pour la collecte des eaux pluviales (EP) de voiries.

Le réseau des EP sera équipé de « décant'eau » chargés de collecter les matières en suspension et les hydrocarbures avant de rejoindre le milieu naturel.

Aucun rejet d'eaux usées industrielles ou d'eaux vannes n'est généré par le site.

Séparateurs Hydrocarbures

Les eaux pluviales de voiries seront traitées par un « décant'eau » avant de rejoindre le milieu naturel. Leur position est précisée sur le plan en pièce jointe n°20.

Ces systèmes ont pour fonction de réduire, sinon éliminer, les hydrocarbures contenus dans les eaux à traiter ainsi que les matières en suspension avant leur rejet dans le milieu naturel. Les appareils seront vidangés annuellement par une société agréée.

III. PRESENTATION DES COMMUNES VOISINES

Les communes concernées dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée, au regard de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement sont :

- Rauville-la-Place
- Saint-Sauveur-le-Vicomte

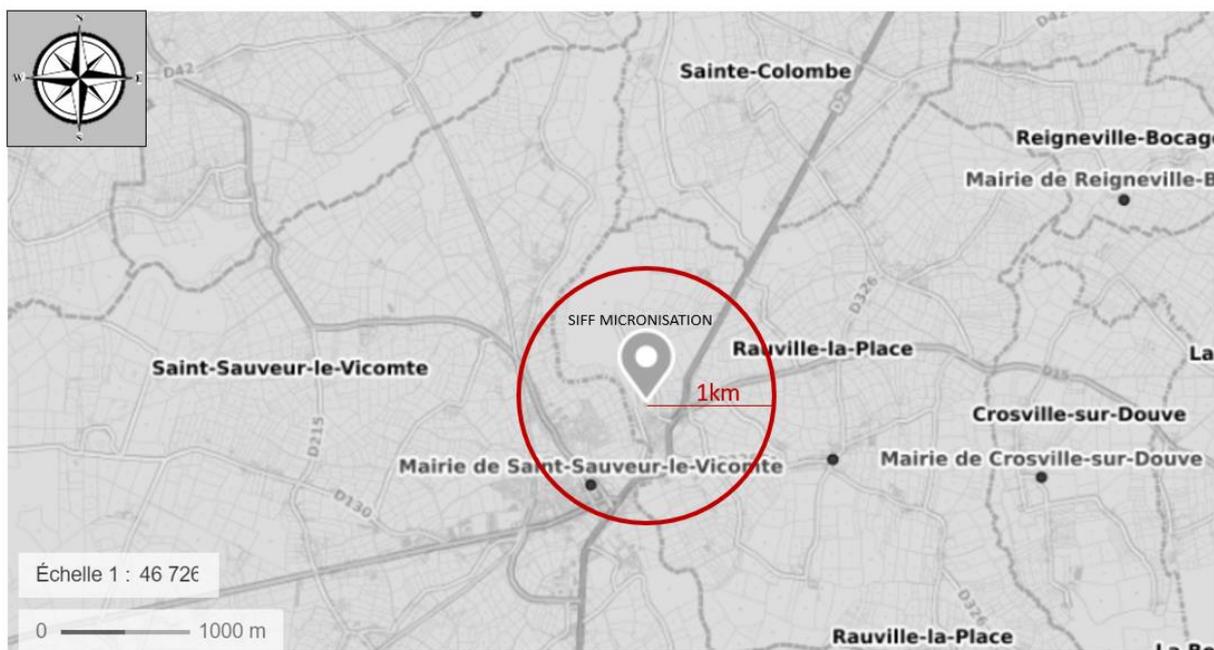


FIGURE 2 : EXTRAIT CARTE COMMUNES CONCERNEES